



Lettre aux Parlementaires Gardois  
Nîmes, le 20/11/2020

Madame, Monsieur,

Vous avez été appelés à voter dans le cadre d'une proposition de loi relative à de premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et l'amélioration des conditions de vie de ces derniers.

Ce texte porté par des Parlementaires issus notamment de la France Insoumise et d'Europe Ecologie les Verts a pour ambition politique d'aboutir par l'Article 11 de notre Constitution au projet de Référendum d'Initiative Partagée (RIP) pour les animaux qui a été lancé durant l'été par Hugo CLEMENT avec le soutien de peuples et de grandes fortunes du Web et d'une cinquantaine d'associations animalistes. Pour parvenir à la mise en œuvre du RIP, ce texte doit obtenir le soutien préalable de 185 parlementaires et ensuite de 4,7 millions de signatures de citoyens français.

La stratégie politique déployée vise à supprimer les coutumes qui placent l'animal au cœur des traditions, afin de priver l'homme de toute capacité de transmission générationnelle « de ce savoir-faire » et « de cet art de vivre qui l'habite », qui représente un particularisme qui n'a d'égal de région en région ; et par là-même d'atteindre, ne vous y trompez pas, l'identité culturelle de nos terroirs.

Les propositions qui sont au nombre de 6, balayent à la fois l'animal sauvage et la chasse d'une part, comme l'animal d'élevage et son bien être d'autre part. Le département du Gard est une terre « riche » en traditions.

Dans ce département, les chasseurs, les éleveurs, les gens du cirque, les pêcheurs, les pisciculteurs, les ostréiculteurs, les apiculteurs... mais également les agriculteurs et les forestiers qui entretiennent l'espace ont cœur d'agir avec respect des normes. Dans leurs activités, aussi diverses que variées, ils font l'objet de contrôles stricts de la part des services de l'Etat, mais également des différentes corporations représentatives.

Les activités à dimension structurelle « humaine » s'élèvent contre toute forme d'exploitation notamment industrielle qui se voudrait cruelle et porteuse de sévices envers l'animal. Nos activités n'ont rien de comparable avec les « fermes intensives » selon des modèles outre Atlantique qui produisent à bas coûts au mépris souvent de toute considération de valeurs d'élevage. Dans leur action, les acteurs agissent avec respect des bonnes pratiques et de l'animal, de la préservation des ressources naturelles, de l'état de conservation, de la génétique, de la labellisation et au travers notamment des chartes d'élevage draconiennes.

Or le texte proposé ne prend pas en considération cet état des lieux et les efforts qui ont été accomplis par les différentes professions, les exploitants et les pratiquants, pire il agit au mépris des dispositifs existants, sans aucune forme de dialogue et de concertation avec les acteurs concernés, en non-respect avec les principes Républicains.

Pour l'animal sauvage, il s'agit de faire interdire le cirque et les chasses et pratiques dites "traditionnelles" et au travers d'elles d'atteindre notamment l'une des plus populaire en France à savoir la chasse au chien courant.

Les Chasses traditionnelles sont issues de la plus lointaine histoire de l'Humanité, elles regroupent un nombre de pratiques où l'usage des armes à feu n'est parfois pas nécessaire et firent l'objet de réformes législatives et réglementaires très récentes.

Mais l'animal sauvage n'est pas le seul sujet, puisque les méthodes d'élevage des animaux, comme la destination finale de ceux-ci, sont au centre d'une demande générale de changement drastique des pratiques, ou d'une abrogation pure et simple de l'activité. Dans le viseur, évidemment les producteurs de foie gras. Là encore, les éleveurs de France n'ont pas attendu les polémiques publiques pour tenter de moderniser leurs pratiques d'élevage, et pour que les animaux fassent l'objet d'un respect justifié dans leurs phases de développement en captivité.

Toutefois, si de telles propositions devaient s'inscrire un jour dans la loi, l'évidence d'une production animale importée à bas prix se substituerait immédiatement à la production de nos éleveurs français, qui seraient dans l'impossibilité de répondre à de nouvelles règles incompatibles avec la rentabilité de leur production sur une échelle mondiale.

Il est logique qu'au regard de la situation économique actuelle de notre pays, de nombreux français ne seraient pas en mesure de s'offrir le luxe d'accroître le coût de leurs dépenses alimentaires sur des fondamentaux idéologiques.

Nous espérons au travers de votre engagement politique que vous puissiez défendre les intérêts Gardois comme exprimés ci-avant et que vous fassiez preuve d'une extrême vigilance afin de vous élever contre toute forme de texte qui serait susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à nos traditions.

Nous attendons de vous enfin, que vous parveniez à convaincre vos collègues Parlementaires signataires ou sensibles aux arguments « marketing » du RIP Animal, de ne pas céder à ces sombres courants de pensées extrémistes et utopistes, car ils amèneront notre société civile à se diviser en deux parties : « d'un côté les urbains et d'un autre les ruraux » ! En mesurant toutes les conséquences qui en résulteront sur le savoir vivre ensemble, se tolérer et s'accepter qui seront hautement préjudiciables sur le plan de la cohésion sociale et à un autre niveau en matière de paix sociale.

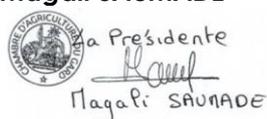
Nous comptons sur votre engagement politique pour défendre les intérêts des Gardois et toutes nos traditions que vous soyez ou pas habitez par « l'aficion ».

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Le Président de la Fédération Départementale des  
Chasseurs du Gard**  
**Gilbert BAGNOL**



**La Présidente de la Chambre d'Agriculture du Gard**  
**Magali SAUMADE**



La Présidente  
Magali SAUMADE

En partenariat avec :



Avec le soutien de :

